

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX****Séance du 3 Novembre 2017**

Nombre de conseillers		L'an deux mille dix- sept, le 03 novembre à 20 heures 30
En exercice	15	Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
Présents	12	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Votants	14	séances sous la présidence de Monsieur GERELLI Alain, maire.
Absents	1	
Exclus		
Date de convocation 30-10-2017		Etaient présents : MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, MARCHAND Chantal, VENDRASCO Isabelle, PARENT Marie- Claire, FANTINI Cécile, WURTZ François, MESSINA Jonathan, LAFONT Michaël, BOCQUET Christophe, CADOUX Frédéric
Date d'affichage 30-10-2017		Etaient absents excusés : FAVRE Valérie, VERNEY Cédric
OBJET 2017-11-03-093		Etaient absents : GIRARDY Stéphane
Taxe d'aménagement 2018		Etaient exclus :
		Procurations : FAVRE Valérie à CONTAT Pascal VERNEY Cédric à BOCQUET Christophe
		Madame MARCHAND Chantal a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'Enedis a présenté une projection des renforcements de ligne à intervenir sur la commune en raison des projets immobiliers en cours.

Il propose à l'Assemblée de prendre en compte les surcoûts induits par ces renforcements des réseaux électriques dans le calcul des taux des taxes d'aménagement à facturer sur les zonages présentés, et donc de dépasser le taux actuel de 5%.

Les taux seraient ainsi fixés :

Lieu-dit	Références cadastrales	Surfaces cadastrales	Estimation Enedis des travaux de renforcement	Taxe d'aménagement 2018
Le Biolley	B 164-B165	5084,10 m2	6580,92 €	7,00%
Le Biolley	B 849	2959 m2	7853,12 €	9,00%
Chef-lieu	A884-A885-A886	16499 m2	62604,49 €	12,50%
Chef-lieu	A1101	7799 m2	10735,28 €	7,00%
Chef-lieu	A 1277	8338 m2	13119,80 €	7,00%
Chef-lieu	A 714	8942 m2	25615,54 €	8,90%
Chef-lieu	A1267-A1268- A1269-A1270- A1271-A1272	6693 m2	8 007 ,73 €	6,80%

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité,
par
0 contre

0 abstentions

14 pour

D'APPROUVER les taux de taxe d'aménagement pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Lieu-dit	Références cadastrales	Surfaces cadastrales	Taxe d'aménagement 2018
Le Biolley	B 164-B165	5084,10 m2	7,00%
Le Biolley	B 849	2959 m2	9,00%
Chef-lieu	A884-A885-A886	16499 m2	12,50%
Chef-lieu	A1101	7799 m2	7,00%
Chef-lieu	A 1277	8338 m2	7,00%
Chef-lieu	A 714	8942 m2	8,90%
Chef-lieu	A1267-A1268- A1269-A1270- A1271-A1272	6693 m2	6,80%

Le Maire,



Alain GERELLI

Transmise à la Préfecture le : 20 11 2017
Délibération rendue exécutoire : 20 11 2017
Publiée ou notifiée le : 20 11 2017